

Besoin de financement : 65.298,27

3 –Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention DECIDE :

Affectation par ordre de Priorité :

Couverture du déficit d'exploitation
par réduction des charges

Couverture du déficit d'investissement – cpte 1068 :

Autofinancement complémentaire – cpte 1068 : **107.532,57 €**

Report à nouveau – Chap 002 : **11.627,13 €**

Les résultats définitifs dégagés ci-dessus sont repris budgétairement.

Fait et délibéré à Bry, les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Bertrand FLAMENT



La Secrétaire de séance,
Véronique FOURNIER

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Véronique FOURNIER.

Publiée le : 06/04/2023

Transmise au Représentant de l'État par voie dématérialisée selon le bordereau d'acquiescement.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.